

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017 ASSOCIATION CEREBRAL VALAIS

Lieu de l'assemblée : Pavillon Cerebral Valais à Vétroz
Date de l'assemblée : Jeudi 27 avril 2017
Ouverture de l'assemblée : 19h35
Clôture de l'assemblée : 21h00

Au total 47 personnes étaient présentes à cette Assemblée générale. Les membres actifs et passifs présents lors de l'Assemblée figurent sur une liste disponible au secrétariat.

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et mot de la Présidente – Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de la dernière AG
3. Rapports annuels
4. Présentation des comptes 2016
5. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes
6. Démission et nomination
7. Budget 2018 et investissement Unité d'accueil temporaire (UAT)
8. Divers

1. Bienvenue

La Présidente, Mme Marie Pochon, ouvre la séance et remercie les personnes présentes et liste les personnes excusées.

Elle annonce l'absence au comité de Mme Yvette Bardou pour raison de maladie ainsi que de Mme Janique Roessli qui est au salon du livre à l'occasion du livre « Roulez la voix est libre ».

Elle détaille l'ordre du jour et demande aux membres de l'accepter. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Election des scrutateurs :

Mme Loriane Salamin et M. Christophe Wüthrich sont désignés en tant que scrutateurs.

2. Procès-verbal de la dernière AG

L'assemblée considère le PV de l'AG 2016 comme accepté.

3. Rapports annuels

Les rapports sont brièvement présentés par les personnes responsables de chaque secteur et se retrouvent dans le rapport d'activités 2016 distribué avant le début de l'assemblée.

3.1 Rapport de la Présidente (cf. Rapport d'activités 2016)

Mme Pochon remercie chaleureusement le travail des comités précédents qui non seulement ont cédé une association en bonne santé mais aussi l'envie de la mener plus loin avec loyauté mais aussi énergie et motivation.

Au niveau du bureau, Mme Dominique Guignard cuisinière en diététique a rejoint l'Association au mois d'avril. Ses bons plats ravissent les papilles des membres et des hôtes. L'association est ravie de ce choix et espère que ce n'est que le début d'une longue collaboration. M. Florent Dubuis quant à lui a réussi son travail de Bachelor et continue avec le même plaisir son travail pour l'Association.

La Présidente insiste sur le fait que chaque année de nombreux stagiaires sont engagés pour des périodes allant de 3 semaines à 1 année et que leur jeunesse et leur fraîcheur apportent ambiance et bonne humeur autant au bureau qu'au pavillon mais demandent aussi un accompagnement attentif et formateur.

Les finances sont vraiment saines. Cela conforte la volonté du comité de maintenir, voire d'augmenter la voilure des activités et montre surtout combien la recherche de fonds est menée avec sérieux.

Les jours d'activités ont été maintenus tels quels mais l'augmentation du nombre de membres font que les parts du gâteau s'amenuisent pour chacun. En outre, avec l'âge et le handicap, certains membres devenaient trop fatigués pour participer à des camps complets. Pour ces raisons, il a été choisi de scinder certains camps en deux week-ends prolongés.

Le service de relève fonctionne toujours à plein régime. Pour les familles dans le besoin dépassant le nombre d'heures subventionnées par l'Etat, l'association a pu trouver des financements privés visant à les soutenir. En outre, il est possible de répondre à la presque totalité des besoins sachant qu'ils s'étendent sur tout le Valais romand, 7 jours sur 7, pour tous les types de handicap.

Les relations avec l'Association Cerebral Suisse sont soutenues et le dialogue est maintenant vraiment facilité autant avec le bureau exécutif qu'avec le comité. Malgré tout, nos prestations ne sont toujours pas reconnues à leurs justes niveaux. L'Association faitière a réalisé un grand travail dans la récolte d'informations et leurs restitutions auprès de l'OFAS mais les négociations pour le prochain mandat de prestations seront décisives. En outre le travail au sein de la Commission cantonale pour les personnes en situation de handicap, de même que la présidence du Forum handicap Valais continuent activement.

La première année de la fondation Liberty s'est écoulée dans la sérénité. Mme Pochon, représentante de l'association au sein du conseil de fondation, participe activement aux prises de décisions. Les échanges se déroulent en toute transparence et l'association peut se féliciter de l'existence de cette fondation.

Afin de créer officiellement la maison des associations, c'est dans la poussière et le bruit que les collaborateurs ont travaillé cet été. En effet, il a fallu démolir, transformer et reconstruire sans interrompre la permanence pour nos membres mais cela valait le coup. Ainsi, à présent ce n'est plus trois mais cinq associations concernant le domaine du handicap et maladies rares que vous trouverez et ainsi une palette de prestations élargies. ASA-Valais, Cerebral Valais, Procap Valais romand, la CORAASP et ProRaris sont maintenant sous un même toit, avec une porte d'entrée unique, une permanence étendue et plusieurs professionnels à votre service.

3.2 Rapport bureau exécutif (cf. Rapport d'activités 2016)

C'est au tour de M. Bruno Perroud, Directeur, de prendre la parole. L'équipe du bureau de l'Association Cerebral Valais a vécu une année 2016 poussiéreuse. En effet, la transformation des bureaux et la création de la maison des Associations ne s'est pas fait sans « douleur ». Le bruit, la poussière et les nombreux déménagements et aménagements nous ont donné l'occasion de nous montrer souples et imaginatifs. L'Association a ainsi pu équiper une

nouvelle place de bureau adaptée où Fabio et Jessica se la partagent. Les espaces réunions et rencontres permettent d'accueillir au mieux nos membres et personnes accompagnatrices.

En comparaison avec l'année 2015, les jours « activités 2016 » ont cru de 56 jours pour se porter à un total record de 1'150 jours « activités ». De plus en plus de familles apprécient nos prestations qui leur permettent d'avoir des moments de répit.

Pour mener à bien toutes ces prestations, l'équipe d'animation encadre un groupe de personnes accompagnatrices et intervenantes de plus de 341 personnes âgées entre 16 et 65 ans. Ce groupe doit régulièrement être renouvelé pour combler les départs.

Pour ce faire, un important travail d'information s'effectue par le biais de présentations dans les écoles, de diffusion de nos activités dans les médias, de stands lors de manifestations.

Heureusement, ce travail de recherche et de formation porte ses fruits. En 2016, l'Association a accueilli une cinquantaine de nouvelles personnes accompagnatrices. 103 personnes accompagnatrices ont œuvré durant les activités. Le temps de présence auprès des 86 personnes en situation de handicap s'élève ainsi à 16'372 heures.

3.2 Rapport du groupe parents (cf. Rapport d'activités 2016)

En l'absence de Mme Yvette Bardou, c'est Mme Jessika Bochatay présente 4 réunions qui ont eu lieu durant l'année 2016. Ainsi, thèmes suivants ont été abordés : présentation du Service social handicap de la Fondation Emera, le maintien à domicile ou le placement en institution?, présentation de la FST ainsi que la Communication Facilitée (C.F.) et la psychophanie.

Le 10 mars 2016, 8 personnes étaient réunies pour la présentation du Service social handicap » de la Fondation Emera. M. Pierre-André Milhit, Responsable Valais central a parlé des prestations offertes par le SSH ainsi que des personnes pouvant en bénéficier.

Le 09 juin 2016, 13 personnes étaient réunies au bureau Cerebral Valais, pour échanger sur le sujet « le maintien à domicile ou le placement en institution? ».

Le 08 septembre 2016, M. Magnin de la FST, Fondation Suisse pour les Téléthèses, a présenté les nouveautés permettant de communiquer plus facilement avec des personnes privées du langage oral devant 10 personnes.

La communication facilitée, présentée par Line Short le 13 octobre 2016 a réuni 3 personnes. Mme Short a fait part de son expérience de La Communication Facilitée (C.F.) et la psychophanie.

Mme Bochatay invite à faire bon accueil au programme de l'année 2017.

3.3 Rapport commission intendance finances et communication (cf. Rapport d'activités 2016)

Mme Maud Theler prend la parole et résume l'année 2016.

Concernant les logements de vacances à Vétroz, 2016, a vu la création de la Fondation Liberty. Cette dernière est désormais propriétaire des logements de vacances à Vétroz. La gestion opérationnelle de ceux-ci reste toutefois au secrétariat de l'association par le biais d'un mandat.

L'association a également vécu une grande année au niveau du secrétariat. En effet, le

projet d'agrandissement et de cohabitation avec 4 associations partenaires (ASA-Valais, Procap Valais, La Coraasp et ProRaris) a pu voir le jour après plusieurs mois de travaux de transformation. En septembre 2016, les nouveaux locaux désormais appelés « La maison des associations » ont pu ouvrir leurs portes.

Durant l'année, l'association a pu compter sur de nombreux donateurs afin de permettre aux familles de bénéficier davantage d'heures de relève à domicile. Maud Theler remercie particulièrement La Loterie Romande ainsi que la « Fondation Mammina » pour leur soutien.

Elle tient également à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps dans l'organisation des deux lotos de Leytron et de Sion. Ainsi grâce à l'aide de chacun, l'association peut répondre aux nombreuses demandes de nos membres et cela sans des subventions publiques.

4. Présentation des comptes 2016

Les comptes sont à disposition auprès du secrétariat et par le biais du rapport d'activités 2016.

Présentation des comptes

M. Jérémie Lugari, trésorier de l'association prend la parole et remercie Mme Laura Théoduloz pour son travail.

Comptes d'exploitation 2016

M. Lugari explique brièvement comment se présentent les comptes, en montrant que la première partie représente les dépenses puis en dessous les rentrées d'argent. Il démontre que les comptes de cette année sont positifs et présentent un petit bénéfice de Fr. 284.89.

Les dépenses (charges) s'élèvent à Fr. 944'156.35 et les recettes (produits) à Fr.944'441.24.

Concernant les charges de personnel il soulève que l'augmentation de la masse salariale est due principalement à l'engagement de plusieurs apprentis répartis sur l'année. Nous pouvons également remarquer une augmentation des honoraires intervenants qui sont liés à l'expansion du service de relève à domicile. En ce qui concerne la gestion des pavillons selon le mandant avec la Fondation Liberty, nous remarquons que les dépenses de Fr. 53'032.80 (salaires et honoraires pavillons) ainsi que les autres charges pavillons pour un montant de Fr. 63'543.50 sont compensés dans les recettes par l'entrée de Fr. 116'576.30 reçue de la Fondation Liberty.

En ce qui concerne les recettes, il démontre à quel point les recherches de fonds, dons spontanés et les lotos sont importants, grâce à ces derniers nous terminons avec un résultat positif. Sans cela, nous présenterions une perte de Fr. 81'672.05.

Bilan 2016

Au niveau du bilan, M. Lugari rappelle que tous les biens relatifs aux pavillons ne font plus partie de la fortune de l'Association comme ils ont été transférés à la Fondation Liberty l'année dernière. Il explique également que nous avons fait le bon choix de diminuer notre fortune car de nombreuses institutions ou fondations ont vu leurs subventions réduites en fonction de leur fortune privée.

Il explique brièvement la manière dont sont présentés les chiffres et met principalement l'accent sur les provisions, en effet :

La provision « achat bus » a été augmentée de Fr. 10'000.- en prévision du futur remplacement du bus Liberty II. La provision « travaux bureau » a été diminuée de Fr. 19'500.- (Fr. 35'000.- ont servi à payer les travaux de rénovation des bureaux et Fr. 15'500.- ont été provisionnés pour le changement de la futur base de données). La provision activités extraordinaires nous a permis de partir une fois de plus à Rimini pour un montant de Fr. 24'773.79. La provision « aide à domicile » a également permis à venir en aide à des familles pour Fr. 5'270.- et a été renflouée par un don exceptionnel de Fr. 10'000.-.

Ces provisions sont importantes car elles nous permettent d'être réactif en cas de besoin et de pouvoir intervenir rapidement lors de nouveaux projets.

5. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes

M. Ayer, réviseur des comptes de la Fiduciaire et Gestion Dayer Sàrl est présent. Il donne lecture de son rapport, duquel il ressort que les résultats sont conformes aux statuts et aux lois et demande à l'Assemblée de les approuver.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6. Démission et nomination

La Présidente informe l'assemblée de la démission de Mme Jessika Bochatay qui a œuvré de nombreuses années au sein de l'association. Elle a commencé en l'an 2000 comme accompagnatrice puis a rejoint le comité quelques années plus tard. Mme Pochon lui remet un bouquet de fleur ainsi qu'un présent.

M. Yvan Renggli, de Genève, programmeur et IMC, souhaite rejoindre le comité. En son absence, Mme Pochon explique aux personnes présentes que sa mère a été membre fondateur de l'association IMC Genève et qu'à son tour il aimerait donner de son temps et de son expérience pour l'association. Il est élu à l'unanimité.

Mme Marie Pochon, de Sion, Présidente, est réélue en tant que Présidente de l'association.

Mme Maud Theler, de Sion, est réélue en tant que vice-présidente de l'association.

M. Jean-Michel Saudan, de Martigny-Croix, est lui aussi réélu en tant que Vice-président de l'association.

M. Jérémie Lugari, de Martigny, est réélu en tant que trésorier de l'association.

Mme Yvette Bardou, de Sion, membre du comité depuis 3 ans est réélue.

Mme Sarah Ecoffey, de Martigny, est réélue en tant que membre de l'association.

Mme Janique Roessli, de Sierre, est réélue en tant que membre de l'association.

Le comité est ainsi composé de 8 personnes.

Budget 2018

M. Jérémie Lugari présente le budget 2018 et annonce un total des dépenses pour un montant de Fr. 988'939.70.- ainsi qu'un total des recettes pour un montant de Fr. 968'828.33.-. La perte de l'exercice est estimée à Fr. 20'111.37

Avant de commencer, il prend quelques minutes pour expliquer que le projet lié à l'UAT ne sera pas pris en compte dans ce dernier, suite à des changements de dernière minute. Le projet n'est toutefois pas annulé mais d'autres solutions devront être étudiées pour pouvoir le mener à bien.

Ce budget prend en considération l'éventuelle augmentation du temps de travail du service de relève à domicile avec l'engagement d'une auxiliaire Croix-Rouge à 50% ainsi que l'augmentation des honoraires intervenants. Nous compterons également sur l'engagement de plusieurs apprentis afin de nous aider à mener à bien nos activités.

Les recettes prennent également en compte la subvention supplémentaire liée au développement supplémentaire du service de relève. Il rappelle également que les recherches de fonds, legs et logo jouent un rôle primordial pour mener à bien nos activités. Pour 2018, l'association devra trouver environ Fr. 110'000.- de dons divers pour mener à bien ces activités.

7. Divers

La Présidente donne la parole à M. Michel Jeanbourquin, Président de Cerebral Suisse. Il informe de la démission de M. Haar, directeur de la Fondation Cerebral.

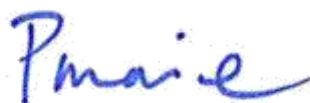
Mme Maud Theler, Vice-présidente, prend la parole et informe l'assemblée du projet « Forum Romandie » qui se déroulera le 13 mai prochain à la Suva à Sion. Cette journée sur la paraplégie et le handicap en général s'adresse à toute personne touchée de près ou de loin par le handicap de recevoir des informations (moyens auxiliaires etc.). Mme Theler quant à elle présentera un atelier dédié aux enfants afin de leur expliquer le handicap avec des mots simples et de manière ludique.

M. Cédric Bardou, membre, prend la parole et informe l'assemblée que le livre « La voix est libre » est en vente au prix de Fr. 30.-.

M. Paul-Aimé Juillard, membre du comité de Procap Valais romand, prend la parole et dit son satisfaction du partenariat avec les autres associations grâce à la maison des associations.

Mme Pochon clôt l'assemblée et donne la parole à Susana Willert et Raf Cramatte pour présenter leur défi fou de 1'000 km à pied à travers la Mongolie : handicapable.

La Présidente



Marie Pochon

La secrétaire



Céline Renggli

Sion, le 03.05.2017/cr